

## 7.00% p.a. Multi Barrier Reverse Convertible sur Or, Palladium, Platinium, Argent

Observation Continue de la Barrière pour chacun des Sous-Jacents | Remboursement Anticipé | Quanto CHF

Date de Constatation Finale 31.10.2022; émis en CHF; coté sur SIX Swiss Exchange AG

ISIN CH1107642071 | Numéro de Valeur 110764207 | Symbole SIX QKYLTO

Les investisseurs sont priés de lire la section «Risques Significatifs» ci-dessous, ainsi que la section «Facteurs de Risque» du Programme d'Émission et d'Offre pertinent, dans sa version actualisée. En investissant dans ce produit («le Produit»), l'investisseur peut exposer son capital investi dans ce Produit à des risques et peut également encourir des coûts de transaction. Les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur capital investi dans ce Produit. Les Investisseurs s'exposent au risque de crédit de l'Émetteur. Bien que des traductions dans d'autres langues puissent être disponibles, seule la version anglaise des Conditions Définitives et du Programme d'Émission et d'Offre pertinent est juridiquement contraignante.

Jusqu'à la date de constatation initial, les conditions de cette termsheet sont indicatives et peuvent être ajustées à tout moment. L'Émetteur n'est pas obligé d'émettre ce produit.

Pour la Suisse:

Ce Produit est un instrument dérivé de droit suisse. Il ne peut être qualifié de part d'un placement collectif de capitaux au sens des articles 7 et suivants de la Loi Fédérale Suisse sur les Placements Collectifs de Capitaux («LPCC») et n'est donc pas enregistré ni surveillé par l'Autorité Fédérale Suisse de Surveillance des Marchés Financiers (FINMA). Les Investisseurs ne bénéficient pas de la protection prévue par la LPCC à leur égard.

Le présent document constitue une publicité au sens de l'article 68 de la LSFIn.

Ce document est un Termsheet indicative préparée en vue de l'émission des Produits et n'est ni un prospectus au sens des articles 35 et suivants de la Loi Fédérale Suisse sur les Services Financiers («LSFin»), ni un document sur un placement privé, ni une feuille d'information de base au sens de l'article 58 et suivants de la LSFIn ou tout document équivalent selon la LSFIn. Les informations figurant dans ce document ne sont pas exhaustives et sont soumises à complément et amendement. Ce document n'a pas été approuvé par un organe de contrôle conformément aux articles 51 et suivants de la LSFIn. Ce document ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre, ne contient pas d'offre ou d'invitation à vendre et n'a pas pour objet de constituer ou de contenir une offre ou une invitation à vendre. Il ne sollicite pas d'offres d'achat du Produit dans une juridiction où une telle offre ou vente n'est pas autorisée.

### Description du Produit

Ce Produit offre aux investisseurs un coupon quelle que soit la performance des produits sous-jacent, pendant toute la période, associé à une protection conditionnelle à la baisse. Si un événement de barrière n'A PAS eu lieu, l'investisseur recevra la valeur nominale à la date de remboursement. Si un événement de barrière a eu lieu mais que tous les sous-jacents terminent à la date de constatation finale au-dessus de leur niveau de constatation initial, l'investisseur recevra à la date de remboursement, un paiement équivalent à la valeur nominale. Dans les autres cas, le remboursement du produit à échéance dépendra de la valeur du sous-jacent avec la plus mauvaise performance, comme décrit dans la section «Remboursement».

L'Émetteur a droit au Remboursement Anticipé, selon décrites dans la section «Remboursement Anticipé» ci-dessous.

### SOUS-JACENT(S)

Sous-Jacent	Bourse de Référence	Ticker Bloomberg	Niveau de Constatation Initiale (100%)*	Barrière (65.00%)*	Prix d'Exercice (100.00%)*
<b>Or</b> (Prix spot)	n/a	GOLDS	USD TBA	USD TBA	USD TBA
<b>Palladium</b> (Prix spot)	n/a	PALL	USD TBA	USD TBA	USD TBA
<b>Platinium</b> (Prix spot)	n/a	PLAT	USD TBA	USD TBA	USD TBA
<b>Argent</b> (Prix spot)	n/a	SILV	USD TBA	USD TBA	USD TBA

Plus d'informations concernant le(s) Sous-Jacent(s)/élément(s) Sous-Jacent(s) se trouvent dans la section: Description Détaillée de la Fixation du sous-jacent

### DÉTAILS DU PRODUIT

<b>Numéro de Valeur</b>	<b>110764207</b>
<b>ISIN</b>	<b>CH1107642071</b>
<b>Symbole SIX</b>	<b>QKYLTO</b>
<b>Prix d'Émission</b>	100.00%
<b>Taille d'Émission</b>	CHF 5'000'000 (peut être augmentée à tout moment)
<b>Valeur Nominale</b>	CHF 1'000
<b>Devise de Paiement</b>	CHF
<b>Protection de la Devise</b>	Quanto CHF

\* sera déterminé(e) à la Date de Constatation Initiale (les niveaux sont exprimés en pourcentage du Niveau de Constatation Initiale)

Garant

<b>Coupon</b>	7.00% p.a. Le Coupon est la somme de deux composantes aux fins de la fiscalité Suisse: Composante d'Intérêt 0.00% p.a. * Composante liée à la Prime de l'Option 7.00% p.a. *
<b>Montant(s) du Coupon et Date(s) de Paiement du Coupon</b>	Si aucun Remboursement Anticipé n'est survenu, il s'applique ce qui suit. Le(s) Montant(s) du Coupon par Produit sera/seront payé(s) dans la Devise de Paiement à la/aux Date(s) déterminée(s) de Paiement du Coupon. La Convention suivante relative aux Jours Ouvrés s'applique.  CHF 17.50 payé le 06.08.2021 CHF 17.50 payé le 05.11.2021 CHF 17.50 payé le 07.02.2022 CHF 17.50 payé le 06.05.2022 CHF 17.50 payé le 08.08.2022 CHF 17.50 payé le 07.11.2022

## DATES

<b>Date de Début de la Souscription</b>	21.04.2021
<b>Date de Fin de la Souscription</b>	29.04.2021 10:00 CEST (la Période de Souscription peut être terminée plus tôt)
<b>Date de Constatation Initiale</b>	29.04.2021 (ou le jour où la Période de Souscription se termine)
<b>Date d'Émission</b>	07.05.2021
<b>Premier Jour de Négociation Boursier</b>	07.05.2021 (anticipé)
<b>Dernier Jour de Négoce/Heure</b>	31.10.2022 / Clôture de la bourse
<b>Date de Constatation Finale</b>	31.10.2022 (sous réserve des dispositions en cas d'un Événement de Perturbation du Marché (« Market Disruption Event »))
<b>Date de Remboursement</b>	07.11.2022 (sous réserve des dispositions en cas d'un Événement de Perturbation du Paiement (« Settlement Disruption Event »))

### Dates de Constatation de Remboursement Anticipé et de Remboursement Anticipé

	Date d'Observation de Remboursement Anticipé	Date de Remboursement Automatique Anticipé
1	29.10.2021	05.11.2021
2	31.01.2022	07.02.2022
3	29.04.2022	06.05.2022
4	29.07.2022	08.08.2022

Si l'une des Dates de Constatation de Remboursement Anticipé définies ci-dessus n'est pas un Jour de Négociation pour un certain Sous-Jacent, la Date de Constatation de Remboursement Anticipé sera le prochain Jour de Négociation pour le Sous-Jacent respectif. Les conditions et termes généraux du Programme s'appliquent également aux Dates de Constatation de Remboursement Anticipé comme si elles étaient des Dates de Constatation Finale. Si l'une des Dates de Constatation Remboursement Anticipé définies ci-dessus n'est pas un Jour Ouvré, le prochain Jour Ouvré sera utilisé.

## REMBOURSEMENT

Si aucun Remboursement Anticipé n'est survenu, il s'applique ce qui suit. Le(s) Montant(s) du Coupon par Produit sera (seront) payé(s) dans tous les cas à la Date respective de Paiement du Coupon. De plus l'Investisseur est en droit de recevoir de l'Émetteur à la Date de Remboursement par Produit:

<b>Scénario 1</b>	Si un Événement de Barrière n'a PAS eu lieu l'Investisseur recevra un Paiement dans la Devise de Paiement d'un Montant égal à: Valeur Nominale
<b>Scénario 2</b>	Si un Événement de Barrière A EU lieu et <ol style="list-style-type: none"> <li>Si le Niveau de Constatation Finale du Sous-Jacent avec la Plus Mauvaise Performance est égal ou inférieur au Prix d'Exercice respectif, l'investisseur recevra de l'Émetteur à la date de remboursement un nombre (i.e. rapport de conversion) du sous-jacent à livrer (ETF correspondent au sous-jacent avec la plus mauvaise performance, comme décrit ci-dessous) se basant sur le niveau de constatation final et converti si nécessaire dans la Devise de règlement en utilisant le taux de change. Les potentielles fractions de sous-jacent auquel l'investisseur aurait droit seront payées comptant, en se basant sur le niveau de constatation final. Fractions des sous-jacents ne seront pas cumulée.</li> <li>Si le Niveau de Constatation Finale du Sous-Jacent avec la Plus Mauvaise Performance est supérieur au Prix d'Exercice respectif, l'Investisseur recevra un Paiement dans la Devise de Paiement d'un Montant égal à: Valeur Nominale</li> </ol>

<b>Niveau de Constatation Initiale</b>	Le prix de sous-jacent respectif à la Date de Constatation Initiale, comme déterminé par l'agent de calcul et décrit dans la section Description Détaillée de la Fixation du sous-jacent
<b>Niveau de Constatation Finale</b>	Le prix du Sous-Jacent à la Date de Constatation Finale, comme déterminé par l'Agent de Calcul et comme décrit dans la section Description Détaillée de la Fixation du sous-jacent inclus.
<b>La Plus Mauvaise Performance</b>	Pour chaque Sous-Jacent la performance est calculée en divisant le Niveau de Constatation Finale par le Niveau de Constatation Initiale. La Plus Mauvaise Performance correspond à la valeur la plus basse ainsi calculée, comme déterminé par l'Agent de Calcul.

<b>Évènement de Barrière</b>	Un Évènement de Barrière sera considéré comme survenu lorsque, au cours d'un Jour de Négoce pendant la Période d'observation Barrière, le prix d'un ou de plusieurs Sous-Jacents est négocié au niveau de ou au-dessous de leur Barrière respective, comme raisonnablement déterminé par l'Agent de Calcul.
<b>Remboursement Automatique Anticipé</b>	A chaque Date d'observation de remboursement anticipé, l'Émetteur a le droit, mais pas l'obligation de rappeler le produit pour un remboursement anticipé à la Date de remboursement anticipé respective.  À la Date de remboursement anticipé respective, l'investisseur recevra un paiement dans la Devise de Paiement d'un montant égal à la Valeur Nominale, plus le Montant du coupon pour la Date de Paiement du coupon respective. Aucun paiement supplémentaire ne sera effectué.
<b>Période d'Observation de la Barrière</b>	29.04.2021 - 31.10.2022
<b>Niveau de Constatation Finale du Sous-Jacent à livrer</b>	Cours du Sous-Jacent respectif à livrer à la Date de Constatation Finale, comme déterminé par l'Agent de Calcul.
<b>Sous-Jacent à livrer</b>	Gold: ZKB GOLD ETF (Bloomberg Ticker: ZGLD SW, ISIN: CH0139101593, Bourse de Référence: SIX Swiss Exchange AG)  Palladium: ZKB PALLADIUM ETF (Bloomberg Ticker: ZPAL SW, ISIN: CH0183136065, Bourse de Référence: SIX Swiss Exchange AG)  Platinum: ZKB PLATINUM ETF (Bloomberg Ticker: ZPLA SW, ISIN: CH0183136057, Bourse de Référence: SIX Swiss Exchange AG)  Silver: ZKB SILVER ETF (Bloomberg Ticker: ZSIL SW, ISIN: CH0183135976, Bourse de Référence: SIX Swiss Exchange AG)  Si un des ETF mentionnés ci-dessus ne pourra pas être livré à cause d'une décotation ou toute autre raison, l'Émetteur livrera un ETF remplaceant. Cet ETF remplaceant sera raisonnablement déterminé par l'Agent de Calcul.
<b>Rapport de Conversion</b>	Valeur Nominale × Niveau de Constatation Finale / Prix d'Exercice / (Niveau de Constatation Finale du Sous-Jacent à livrer × Taux de Change)
<b>Taux de change</b>	Le Taux de Change à appliquer pour convertir la devise du Sous-Jacent appropriée en Devise de Paiement est celui qui apparaît sur la page Bloomberg «BFX» à 10 h 00 heure locale à New York, respectivement pour les Sous-Jacents avec la Bourse Connexe située dans la région Asie-Pacifique à 16 h 00 heure locale à Hong Kong à la Date de Constatation Finale, tel que raisonnablement déterminé par l'Agent de Calcul.
<b>Évènement de résiliation</b>	L'Émetteur est en droit, mais pas l'obligation de terminer les produits avec effet sur chaque jour de négociation si un Évènement de Résiliation en accord avec la section «Dispositions suppléments pour les produits garantis par Aargauische Kantonalbank» du programme a eu lieu.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

<b>Émetteur</b>	Leonteq Securities AG, Guernsey Branch, Saint-Pierre-Port, Guernesey (Notation: Fitch BBB- avec perspectives stables, JCR BBB+ avec perspectives stables, Autorité de Surveillance: FINMA / GFSC)
<b>Garant</b>	Aargauische Kantonalbank, Aarau, Suisse (Notation du Garant: Standard & Poor's AA avec perspectives stables, Autorité de Surveillance: FINMA)
<b>Gestionnaire Principal</b>	Leonteq Securities AG, Zurich, Suisse
<b>Agent de Calcul</b>	Leonteq Securities AG, Zurich, Suisse
<b>Agent Payeur</b>	Leonteq Securities AG, Zurich, Suisse
<b>Commissions de Distribution</b>	Jusqu'à 0.34% p.a. (y compris la TVA, le cas échéant. Veuillez-vous référer à la section «Rémunérations des Tiers» ci-dessous et aux Termes et Conditions Généraux du Programme.)
<b>Cotation/Bourse (« Exchange »)</b>	SIX Swiss Exchange AG; négocié sur SIX Swiss Exchange - Structured Products La cotation sera demandée.
<b>Marché Secondaire</b>	Les indications du cours journalier seront accessibles de 09:15 - 17:15 CET sur <a href="http://www.leonteq.com">www.leonteq.com</a> , Refinitiv [Symbole SIX]=LEOZ ou [ISIN]=LEOZ et Bloomberg [ISIN] Corp ou LEOZ.
<b>Mode de Cotation</b>	Les prix du marché secondaire sont cotés dirty; c'est-à-dire que les intérêts courus sont inclus dans les prix.
<b>Type de Cotation</b>	Les cours du marché secondaire sont cotés en pourcentage.
<b>Méthode de Calcul des Intérêts</b>	30/360; Non ajusté; Intérêts courus pendant chaque période de coupon (date de début incluse et date de fin exclue).
<b>Type de Règlement</b>	Règlement en Nominal ou Remise de Sous-Jacent
<b>Investissement Minimum (« Minimum Investment »)</b>	CHF 1'000
<b>Lot de Négoce Minimum (« Minimum Trading Lot »)</b>	CHF 1'000
<b>Chambre de Compensation</b>	SIX SIS SA, Euroclear, Clearstream
<b>Dépositaire</b>	SIX SIS SA
<b>Offre au Public seulement en</b>	Suisse
<b>Forme</b>	Doits-valeurs
<b>Droit / Jurisdiction Applicable</b>	Suisse / Zurich

**Dans le présent document les termes "Partie(s) à l'Émission" désigne l'Émetteur et le Garant, comme définis dans la section «Informations Générales».**

## FISCALITÉ SUISSE

<b>Droit de Timbre Suisse</b>	Au regard du droit de timbre Suisse, le produit est assimilé à une obligation. Dès lors, toute transaction sur le marché secondaire sera en principe soumise au droit de timbre Suisse (TK22). La livraison éventuelle des valeurs sous-jacentes à livrer est en principe soumise au droit de timbre Suisse.
<b>Impôt Fédéral direct Suisse (pour les personnes physiques dont le domicile fiscal se trouve en Suisse)</b>	Pour les investisseurs privés dont le domicile fiscal se trouve en Suisse et qui détiennent ce Produit dans le cadre de leur patrimoine personnel, la Composante d'Intérêt du coupon à la date du paiement est soumise à l'Impôt Fédéral Direct. La Composante liée à la prime de l'Option constitue quant à elle un gain en capital non imposable. L'imposition sur le revenu aux niveaux cantonal et communal peut différer du traitement fiscal lié à l'Impôt Fédéral Direct. Toutefois, de manière générale, l'imposition sur le revenu est identique.
<b>Impôt Anticipé Suisse</b>	Le Produit n'est pas soumis à l'impôt anticipé Suisse.

Les informations fiscales incluses dans ce présent document ne sont pas juridiquement contraignantes. Elles visent uniquement à donner un aperçu général des éventuelles conséquences fiscales du Produit en Suisse à la date d'émission. La législation fiscale et la pratique des administrations fiscales peuvent changer à tout moment, parfois avec un effet rétroactif.

Il est conseillé à tout Investisseur existant ou potentiel de s'enquérir auprès de son conseiller fiscal des conséquences fiscales que l'acquisition, la détention, la disposition, la déchéance, l'exercice ou le remboursement d'un Produit pourrait avoir à son égard en Suisse, compte tenu de sa situation personnelle. Les Parties à l'Émission et le Gestionnaire Principal déclinent expressément toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences fiscales.

## DOCUMENTATION DU PRODUIT

Il est prévu que les Produits soient émis en vertu d'un prospectus de base («Prospectus de Base») au sens de l'article 45 de la LSFIn, approuvé par SIX Exchange Regulation AG («SIX Exchange Regulation») en sa qualité d'organe de contrôle des prospectus en Suisse. Seules les Conditions Définitives, qui seront mises à disposition au plus tard à la Date d'Émission, accompagnées du Prospectus de Base du Programme d'Émission et d'Offre pertinent («le Programme») daté du 16 Novembre 2020 et contenant toutes les conditions générales supplémentaires pertinentes, forment la documentation complète et juridiquement contraignante de ce Produit («Documentation du Produit»). Les Conditions Définitives seront enregistrées auprès de SIX Exchange Regulation AG en sa qualité d'organe de contrôle des prospectus en Suisse. Les Conditions Définitives devraient toujours être lues ensemble avec le Prospectus de Base. Les termes qui sont utilisés dans ce Termsheet mais qui n'y sont pas définis ont le sens qui leur est conféré dans les Conditions Définitives et dans le Prospectus de Base. Bien que des traductions dans d'autres langues puissent être disponibles, seule la version anglaise des Conditions Définitives et du Prospectus de Base sont juridiquement contraignants.

En Suisse, les Produits peuvent être offerts, vendus ou promus, directement ou indirectement, auprès de clients privés au sens de la LSFIn («Clients Privés»), conformément à la LSFIn.

Une feuille d'information de base suisse/document suisse d'informations clés, ou un document d'informations clés conforme au règlement (UE) n° 1286/2014 (Règlement PRIIP), a été préparé pour les Produits. Il peut être obtenu gratuitement sur demande auprès du Gestionnaire Principal (voir coordonnées ci-dessous).

Les avis aux investisseurs concernant ce Produit doivent être valablement fournis conformément aux conditions générales du Programme. De plus, tout changement concernant les conditions générales de ce Produit sera publié sur le Termsheet pertinente sur le site [www.leonteq.com](http://www.leonteq.com) à la section «Produits» ou, pour les produits cotés, sous toute autre forme autorisée par les règles et réglementations de la Bourse concernée. Les avis aux investisseurs concernant les Parties à l'Émission seront publiés dans la section «About Leonteq» sur le site [www.leonteq.com](http://www.leonteq.com) et/ou sur le site de la Partie à l'Émission concernée.

Dans la mesure où cette publication contient des informations relatives à un Produits d'Investissement Packagés de Détail et Fondés sur l'Assurance (PRIIP), un Document d'Information Clé conforme au Règlement (UE) N°1286/2014 (Règlementation PRIIPs), est disponible et peut être obtenu à l'adresse suivante [www.priipkidportal.com](http://www.priipkidportal.com).

La Documentation relative au Produit peut être commandée gratuitement pendant toute la durée de vie du Produit auprès du Gestionnaire Principal, à l'adresse suivante: Europaallee 39, 8004 Zurich (Suisse), par téléphone (+41 58 800 1111\*), fax (+41-(0)58-800 1010) ou e-mail ([termsheet@leonteq.com](mailto:termsheet@leonteq.com)). Veuillez noter que tous les appels effectués vers les numéros marqués d'un astérisque (\*) sont enregistrés. L'utilisation de ce numéro, vaut accord de votre part quant à son enregistrement.

## GARANTIE

Ce produit est garanti en vertu de l'accord de Garantie entre l'Émetteur et le garant, lequel est régi par le droit suisse. Les Garanties de paiement du garant concernent le montant de rachat ou tout autre montant de règlement en espèces, ou, le cas échéant, la Livraison du Sous-jacent en cas d'échec de l'Émetteur de délivrer le sous-jacent ou d'effectuer le paiement du montant de rachat ou de tout autre montant de règlement en espèces pour le bénéficiaire de l'investisseur à l'égard de tout produit émis par l'Émetteur et pour lequel le garant se porte caution.

L'accord de Garantie applicable à ce produit est inclus dans le programme de l'Émetteur respectif, valable à la date de constatation initial. Une copie signée peut être demandée gratuitement auprès du gestionnaire.

## RISQUES SIGNIFICATIFS

Les Investisseurs éventuels doivent s'assurer qu'ils comprennent pleinement la nature de ce Produit et l'étendue des risques auxquels ils s'exposent en s'en rendant acquéreurs. Ils devraient par ailleurs considérer le caractère adéquat de l'investissement dans le Produit à la lumière de leurs propres situations et conditions financières. Le Produit comporte un risque élevé, y compris le risque potentiel de n'avoir aucune valeur à l'échéance. Les Investisseurs potentiels doivent être préparés, dans certaines circonstances, à une perte totale du capital investi pour acquérir le Produit. Les Investisseurs potentiels doivent considérer les facteurs de risque importants suivants et se référer à la section «Facteurs de Risques» («Risk Factors») du Programme pour obtenir des détails sur tous les facteurs de risque à prendre en compte.

Ce Produit est un produit structuré qui s'implique des éléments dérivés. Les Investisseurs devraient s'assurer que leurs conseillers ont vérifié que ce Produit est adéquat pour leur portefeuille à la lumière de leur situation financière, de leur expérience et de leurs objectifs d'investissement.

Les termes et conditions du Produit peuvent être sujets à modification pendant la durée de vie du Produit, comme prévu dans le Programme.

**Risques spécifiques du produit:** Dans la mesure où ce Produit ne confère pas de protection du capital, les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur investissement car ils sont entièrement exposés à la performance des Sous-jacents. Le Produit ne confère aucun droit à recevoir des

droits et/ou des paiements liés au Sous-jacent, tels que des paiements de dividendes, sauf mention contraire explicite dans la documentation régissant le Produit. Veuillez lire la Documentation du Produit pour savoir quels autres facteurs de risque spécifiques au Produit doivent être pris en compte.

**Risque de l'Émetteur:** Les investisseurs s'exposent au risque de crédit de l'Émetteur. Si l'Émetteur n'est pas en mesure de faire un paiement ou devient insolvable, les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur investissement.

**Risques de Marché:** Le risque de marché peut avoir un impact négatif sur la valeur et sur le rendement de tout investissement dans le Produit. Le risque de marché est le risque inhérent aux effets des variations de certains facteurs de marché, tels que les taux d'intérêt et de change, les prix des actions et des matières premières, les spreads de crédit et les volatilités implicites, sur la valeur des actifs et passifs détenus à court ou à long terme. Le risque de marché peut également engendrer le remboursement anticipé du Produit (par exemple, en cas de perturbation de la couverture).

**Risque de Liquidité:** L'Émetteur ou, le cas échéant, le garant ou toute tierce partie nommée par l'Émetteur ou le garant entend agir en qualité de teneur de marché pour le Produit et fournira des efforts commercialement raisonnables pour communiquer des cours acheteur et vendeur indicatifs pour le Produit, à intervalles réguliers, dans des conditions normales de marché. Toutefois, ledit teneur de marché n'est pas dans l'obligation de communiquer des prix pour le Produit. Le Produit peut avoir une liquidité restreinte sur le marché secondaire et il est possible qu'il ne fasse jamais l'objet d'aucun négoce actif. Pour cette raison, les investisseurs ne peuvent pas être en mesure de vendre leur Produit.

**Risque de Change:** Si la devise de référence de l'investisseur est différente de la devise dans laquelle le Produit est libellé, le risque de change inhérent aux deux devises est assumé par l'investisseur. Les fluctuations des taux de change peuvent avoir un impact défavorable sur la valeur ou le rendement d'un investissement dans le Produit, même si le montant de remboursement est normalement susceptible de générer un rendement positif. Si la valeur des Sous-jacents est calculée dans une devise différente de celle du Produit, la conversion dans la Devise du Produit s'effectuera au taux de change applicable.

**Risque de résiliation anticipée et de réinvestissement:** Le Produit peut être remboursé avant son échéance (soit par déclaration de l'Émetteur soit en raison de certains événements précisés dans les conditions du Produit) et les investisseurs doivent tenir compte du fait que, en cas de remboursement anticipé, d'une part, ils ne recevront plus de paiements de coupon après ce remboursement anticipé et, d'autre part, le montant de remboursement anticipé peut être largement inférieur au prix d'émission ou d'achat payé et au montant de remboursement payable à l'échéance. Les investisseurs ne peuvent pas être en mesure de réinvestir le montant de remboursement anticipé ou une partie de celui-ci dans un instrument financier présentant le même potentiel de bénéfice et des coûts de transaction supplémentaires peuvent survenir en cas de réinvestissement du montant de remboursement anticipé.

**Illiquidité d'un Sous-jacent:** Il se peut qu'un ou plusieurs Sous-jacent(s), le cas échéant, soi(en)t ou devienne(nt) illiquide(s) pendant la durée de vie du Produit. L'illiquidité d'un Sous-jacent peut conduire à de plus grands écarts entre les cours acheteur et vendeur du Produit et/ou à une période de temps prolongée pour l'achat et/ou la vente du Sous-jacent afin d'acquérir, de liquider ou de céder des actifs ou des opérations de couverture ou de réaliser, récupérer ou payer le produit desdits actifs ou opérations de couverture, ce qui pourrait impliquer le report du remboursement ou de la livraison et/ou la modification du montant du remboursement, comme raisonnablement déterminé par l'Agent de Calcul.

#### FACTEURS DE RISQUE SUPPLÉMENTAIRES RELATIFS AUX PRODUITS LIÉS AUX ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF ("OPC")

##### Il convient de distinguer le fait d'investir dans le Produit et celui d'investir dans l'OPC de référence

Investir dans le Produit ne revient pas à investir dans le Sous-Jacent ou dans les actions ou les actifs sous-jacents de l'OPC. Les fluctuations du prix du marché du Sous-Jacent et/ou des actions ou des actifs sous-jacents de l'OPC peuvent ne pas se répercuter de manière correspondante sur la valeur de marché du Produit ou sur le rachat potentiel de ce dernier.

La valeur de marché du Produit variera en fonction de facteurs divers comme les fluctuations des taux d'intérêt du marché, la situation financière de l'Émetteur, l'opinion du marché concernant la solvabilité de l'Émetteur, la valeur de l'option ou des options intégrée(s), ainsi que la performance et la volatilité du cours du Sous-Jacent. Si l'Investisseur revend le Produit avant son échéance à l'Émetteur, au Gestionnaire Principal ou à tout tiers désigné, le montant qui lui sera versé pourra être nettement inférieur au prix d'émission payé pour ce Produit. Dans certains cas extrêmes, l'Investisseur peut perdre la totalité de la somme initialement investie.

##### Risques liés aux OPC en général

La gestion du Sous-Jacent est assurée par son gestionnaire et les objectifs et restrictions d'investissement du Sous-Jacent sont susceptibles d'évoluer périodiquement. L'Émetteur, le Gestionnaire Principal et les Investisseurs n'ont aucun contrôle sur les décisions prises par le gestionnaire concernant le Sous-Jacent et ne peuvent faire valoir aucun droit vis-à-vis de ses décisions. Celles-ci peuvent avoir une incidence négative sur les gains/pertes potentiels enregistrés par le Produit.

En outre, les lois et règlements applicables qui régissent le Sous-Jacent sont également susceptibles de restreindre ses activités et de limiter sa capacité à remplir ses objectifs de placement. De tels risques peuvent avoir un impact négatif sur la performance du Sous-Jacent et donc sur le rendement potentiel du Produit.

##### Facteurs de risque propres aux Produits liés aux Fonds Indiciels Cotés (« ETF »)

L'objectif de placement de la plupart des ETF est de répliquer la performance des actions ou actifs auxquels ils sont adossés ou, le cas échéant, d'un indice spécifique. Toutefois, la hausse du cours des actions, des actifs sous-jacents ou de l'indice spécifique ne se traduit pas nécessairement par une hausse du prix du marché des ETF. Par ailleurs, toute augmentation des cours des ETF, des actions ou actifs auxquels ils sont adossés ou du niveau de l'indice associé (selon le cas) peut ne pas se solder par une augmentation de même ampleur de la valeur de marché du Produit, voire n'entraîner aucune hausse. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les ETF sont ou peuvent être exposés aux risques politiques, économiques, de change et autres liés au panier d'actifs sous-jacents ou à l'indice auquel ils sont adossés.

Au lieu d'investir directement dans les actions, actifs sous-jacents ou composantes de l'indice spécifique qu'ils répliquent, certains ETF peuvent chercher à reproduire de manière synthétique la performance des actions, des actifs sous-jacents ou de l'indice spécifique de référence en investissant dans des instruments dérivés émis par des contreparties du marché et liés aux actions, aux actifs sous-jacents, à l'indice spécifique ou à ses composantes. Dans le cadre de ces ETF synthétiques, les Investisseurs sont exposés au risque de crédit des contreparties qui ont utilisé les instruments dérivés, auquel s'ajoutent les risques liés aux actions, aux actifs sous-jacents ou à l'indice spécifique de référence. Les risques potentiels de contagion et de concentration liés aux contreparties qui émettent les instruments dérivés doivent également être pris en compte. En outre, le risque de liquidité est plus élevé si un ETF synthétique fait intervenir des instruments dérivés qui ne disposent d'aucun marché secondaire actif, et des écarts plus importants entre les cours acheteur et vendeur des dérivés peuvent occasionner des pertes au sein de l'ETF.

Un écart peut également exister entre la performance de l'ETF et celle de l'indice sous-jacent en raison, par exemple, de l'échec de la stratégie de suivi de l'ETF, des différences de change, des frais et des dépenses. Par ailleurs, lorsque l'indice ou le marché auquel l'ETF est adossé fait l'objet d'un accès limité, l'efficacité du processus de création ou de rachat des parts ou actions de l'ETF dans le but de maintenir son prix au plus près de sa valeur liquidative peut être compromise. L'ETF peut alors se négocier avec une prime ou une décote par rapport à sa valeur liquidative. Ce risque peut

avoir un effet négatif sur la performance de l'ETF et sur la valeur du Produit, auquel cas l'Investisseur peut subir une perte sur son placement.

Par rapport aux investissements réalisés dans des économies ou sur des marchés plus développés, un ETF qui investit principalement dans des titres négociés sur les marchés nationaux d'actions de catégorie A de la République populaire de Chine (qui sont par nature des marchés de valeurs à accès limité) par le biais de son gestionnaire en sa qualité d'Investisseur Institutionnel étranger qualifié est exposé à certains risques auxquels il convient de prêter une attention particulière, comme les risques accrus d'ordre politique, fiscal, économique, réglementaire, de change et de liquidité. Les politiques et règles relatives au régime des Investisseurs institutionnels étrangers qualifiés de la République Populaire de Chine sont susceptibles d'être modifiées. L'activité de ces ETF peut également être affectée par les interventions des autorités et organismes de réglementation compétents sur les marchés financiers.

Les Investisseurs potentiels sont invités à consulter les documents d'offre du Sous-Jacent pour de plus amples informations concernant les risques associés aux ETF.

## INFORMATIONS ADDITIONNELLES / DISCLAIMER

### Surveillance Prudentielle

Leonteq Securities AG est agréée en tant que maison de titres et est soumise à une surveillance prudentielle par la FINMA. Leonteq Securities AG, Succursale de Guernesey, est réglementée par la Guernsey Financial Services Commission («GFSC»). Aargauische Kantonbank est réglementée comme une banque suisse et un marchand de valeurs mobilières par la FINMA à laquelle la licence correspondante a été accordée.

### Conflits d'Intérêts

Les Parties à l'Émission et/ou le Gestionnaire Principal et/ou des tiers agissant en leur nom, selon le cas, peuvent de temps en temps pour leur compte ou le compte de tiers, avoir des positions dans, ou acheter ou vendre, être un teneur de marché ou être actif des deux côtés du marché en même temps pour tous titres, devises, instruments financiers ou autres actifs sous-jacents aux produits auxquels ce document fait référence. Les activités de négoce et/ou de couverture relatives à cette transaction menées par l'Émetteur et/ou le Gestionnaire Principal et/ou la tierce partie nommée peuvent avoir un impact sur le prix du Sous-Jacent et affecter le cas échéant la vraisemblance du franchissement d'une Éventuelle Barrière.

### Rémunérations des Tiers

Dans certaines circonstances l'Émetteur et/ou le Gestionnaire Principal peuvent vendre le Produit à des institutions financières ou à des intermédiaires à un prix inférieur au Prix d'Émission ou rembourser un certain montant à de telles institutions financières ou à de tels intermédiaires (en référence à la section «Informations Générales»).

De plus, pour certains services rendus par les partenaires de distribution et en vue d'améliorer la qualité et les services relatifs aux Produits, l'Émetteur et/ou le Gestionnaire Principal peuvent de temps en temps être amenés à payer des commissions à ces tierces parties.

De plus informations sont disponibles sur demande.

### Paiement d'un Coupon

Si le Produit prévoit le Paiement d'un Coupon, l'Investisseur n'est en droit de recevoir le paiement de ce coupon, que s'il a acheté/n'a pas vendu le Produit au plus tard le Jour Ouvré précédant la (Coupon Ex-Date) correspondante pour le prix alors en vigueur.

### Absence d'Offre

Le Termsheet est fournie principalement à titre informatif et ne constitue ni une recommandation, ni une offre ou ni une incitation à présenter une offre d'achat de produits financiers.

### Absence de Représentation

L'Émetteur, le Gestionnaire Principal et tout tiers agissant en leur nom ne font aucune déclaration et ne fournissent aucune garantie en relation quant aux informations contenues dans le présent document et qui proviennent de sources indépendantes.

## DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA FIXATION DU SOUS-JACENT

Dans un souci de clarté, les sous-jacents cotant en cents et en Dollars US seront cotés en Dollar US.

### Définitions des sous-jacents

**Contrat à terme (Futures Contract)** Contrat à terme spécifique avec un remboursement comme indiqué dans son nom.

**Generic Front Month Futures Contract** Generic Front Month-Futures Contract désigne le prochain contrat à terme dans la liste des contrats à terme admissible tel que décrit ici, de sorte que chaque contrat soit substitué après la date d'expiration le mois de Livraison du Sous-jacent. Le ticker Bloomberg pour le Generic Front Month-Futures Contract peut faire référence à différents contrats du sous-jacent dépendant du réglage de l'utilisateur.

### Définitions de la fixation

**Contrat à terme et Generic Front Month Futures Contracts** Prix de règlement officiel du sous-jacent respectif à la date de Fixation pertinente à la Bourse de Référence, tel que déterminé par l'agent de calcul.

**Prix comptant pour les Métaux de base** Pour l'aluminium (prix comptant), le cuivre (prix comptant), le nickel (prix comptant), et le zinc (prix comptant) ; Valorisation du sous-jacent respectif à la date de Fixation pertinente sur la Bourse de Référence, tel que déterminé par l'agent de calcul.

**Prix spot pour les Métaux précieux** Niveau de constatation du sous-jacent respectif à la date de fixation pertinente à la Source du fixing associé, tel que déterminé par l'agent de calcul. Le prix est indiqué en dollars pour une once troy du sous-jacent respectif.

**Sous-Jacent**

GOLDS Comdty  
SILV Comdty  
PLAT Comdty  
PALL Comdty

**Source du Fixing**

LBMA Gold Price PM / USD  
LBMA Silver Price / USD  
LBMA Platinum Price PM / USD  
LBMA Palladium Price PM / USD

**sous-jacents autre que ceux  
ci-dessus**

cours de clôture officiel du sous-jacent à la date de constatation respective, tel que calculé et publié par le Sponsor de l'Indice ou, le cas échéant, par la Bourse de Référence, comme déterminé par l'agent de calcul.

**Liste des contrats à terme admissibles**

Bourse	Matière première	Bloomberg Ticker	Unit	Contrats à terme (Futures Contract)
CBOT	Blé	W 1 Comdty	Boisseau	H K N U Z
KBT	Blé de Kansas City	KW1 Comdty	Boisseau	H K N U Z
CBOT	Maïs	C 1 Comdty	Boisseau	H K N U Z
CBOT	Grains de soja	S 1 Comdty	Boisseau	F H K N Q U X
ICE	Café	KC1 Comdty	Livre	H K N U Z
ICE	Sucre #11	SB1 Comdty	Livre	H K N V
ICE	Cacao	CC1 Comdty	tonne métrique	H K N U Z
ICE	Coton #2	CT1 Comdty	Livre	H K N V Z
ICE	Jus d'orange	JO1 Comdty	Livre	F H K N U X
CME	Lait classe III	DA1 Comdty	Livre	F G H J K M N Q U V X Z
CME	Lean Hogs	LH1 Comdty	Livre	G J K M N Q V Z
CME	Bovins vivants	LC1 Comdty	Livre	G J M Q V Z
CME	Bovins d'engraissement	FC1 Comdty	Livre	F H J K Q U V X
NYMEX	Pétrole brut WTI	CL1 Comdty	Baril	F G H J K M N Q U V X Z
NYMEX	Fuel	HO1 Comdty	Gallon	F G H J K M N Q U V X Z
NYMEX	Essence RBOB	XB1 Comdty	Gallon	F G H J K M N Q U V X Z
ICE	Pétrole brut Brent	CO1 Comdty	Baril	F G H J K M N Q U V X Z
ICE	Gasoil	QS1 Comdty	tonne métrique	F G H J K M N Q U V X Z
NYMEX	Gaz naturel	NG1 Comdty	million British thermal units	F G H J K M N Q U V X Z
LME	Aluminium*	LA1 Comdty	tonne métrique	F G H J K M N Q U V X Z
LME	Cuivre*	LP1 Comdty	tonne métrique	F G H J K M N Q U V X Z
COMEX	Cuivre*	HG1 Comdty	Livre	H K N U Z
LME	Plomb*	LL1 Comdty	tonne métrique	F G H J K M N Q U V X Z
LME	Nickel*	LN1 Comdty	tonne métrique	F G H J K M N Q U V X Z
LME	Étain*	LT1 Comdty	tonne métrique	F G H J K M N Q U V X Z
LME	Zinc*	LX1 Comdty	tonne métrique	F G H J K M N Q U V X Z
COMEX	Or*	GC1 Comdty	Onces	G J M Q V Z
COMEX	Argent*	SI1 Comdty	Onces	H K N U Z
NYMEX	Platinum*	PL1 Comdty	Onces	F J N V
NYMEX	Palladium*	PA1 Comdty	Onces	H M U Z
CBOE	SPX Volatility Index	UX1 Index	Points d'indice	F G H J K M N Q U V X Z
EUREX	VSTOXX	FVS1 Index	Points d'indice	F G H J K M N Q U V X Z

\* Pour les métaux de base et les métaux précieux, le tableau ci-dessus s'appliquera seulement si le sous-jacent est défini comme un contrat à terme du mois le plus rapproché «Generic Front Month Futures Contract» dans la section «sous-jacent» ci-dessous.



## Table de Code des contrats à terme (Futures Contracts)

Code	Mois
F	Janvier
G	Février
H	Mars
J	Avril
K	Mai
M	Juin
N	Juillet
Q	Août
U	Septembre
V	Octobre
X	Novembre
Z	Décembre

### RESTRICTIONS DE VENTE

Aucune démarche n'a été ou ne sera effectuée aux fins d'autoriser une offre publique des Produits ou la détention ou distribution de tout document d'offre relatif aux Produits dans toute juridiction où une telle démarche est requise à ces fins. Par conséquent, toute offre, vente ou livraison des Produits, ou toute distribution ou publication de documents d'offre relatifs aux Produits, ne peut être effectuée que dans une juridiction ou à partir d'une juridiction conforme aux lois et réglementations applicables et n'imposant aucune obligation aux Parties à l'Émission ou au Gestionnaire Principal. Les éventuelles limitations résultant de restrictions légales sur la communication transfrontalière et les activités transfrontalières relatives aux Produits, ainsi que les informations y afférentes, demeurent réservées.

Les juridictions les plus importantes dans lesquelles les Produits ne peuvent pas être distribués auprès du public sont l'EEE, le Royaume-Uni, Hong Kong et Singapour.

Les Produits ne peuvent faire l'objet d'aucune offre ou vente aux États-Unis, auprès de ressortissants américains («US Persons» au sens de la Réglementation S) ou pour le compte ou au bénéfice de tels ressortissants.

Des informations détaillées sur les Restrictions de Vente sont communiquées dans le Programme, qui est disponible sur le site [www.leonteq.com](http://www.leonteq.com) et peut être commandé gratuitement auprès du Gestionnaire Principal.